

Sherbrooke, le 30 août 2016

Professeure Danielle Maltais, Ph. D.  
Département des sciences humaines  
Université du Québec à Chicoutimi  
555, boul. de l'Université  
Chicoutimi, QC G7H 2B1

**Objet : Approbation finale du projet de recherche intitulé :**

Conséquences de la tragédie de Lac-Mégantic, processus de résilience des adultes vivant au sein de la MRC du Granit.

**Dossier 2017-544**

---

Professeure Maltais,

Le Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS accuse réception des documents suivants, déposés sur Nagano, à la suite de l'approbation conditionnelle du projet cité en rubrique :

- Formulaire de réponse à l'approbation conditionnelle (F20 – 3367);
- Formulaire d'introduction et d'information révisé, daté du 17 août 2016;
- Formulaire de consentement révisé, daté du 17 août 2016;
- Formulaire de consentement pour être recontacté révisé, daté du 17 août 2016;
- Liste des établissements et des personnes ressources à contacter en cas de besoin, datée du 17 août 2016.

Comme les réponses soumises et les modifications apportées à ces documents ont été jugées satisfaisantes, j'ai le plaisir de vous informer que votre projet de recherche a été approuvé.

La présente approbation éthique est valide pour un an à compter du 30 août 2016, date de l'approbation finale. Un mois avant la date d'échéance, vous devrez faire une demande de renouvellement auprès du Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS en utilisant le document du comité prévu à cet effet. Les formulaires pourront être complétés à partir du logiciel Nagano, disponible à l'adresse suivante : [nagano.csss-iugs.ca](http://nagano.csss-iugs.ca).

En acceptant le certificat d'éthique joint en annexe, vous vous engagez à :

- Soumettre, pour approbation préalable au Comité, toute demande de modification au projet de recherche ou à tout document approuvé par le Comité pour la réalisation de votre projet.

- Soumettre, dès que cela est porté à votre connaissance et s'il y a lieu :

- les réactions indésirables graves, les réactions indésirables et inattendues et les accidents observés en cours de recherche, et ce, dans les six jours ouvrables qui suivent;
- tout nouveau renseignement sur des éléments susceptibles d'affecter l'intégrité ou l'éthicité du projet de recherche ou d'accroître les risques et les inconvénients pour les participant-e-s, de nuire au bon déroulement du projet ou d'avoir une incidence sur le désir d'un sujet de recherche de continuer sa participation au projet de recherche;

- toute modification constatée au chapitre de l'équilibre clinique à la lumière des données recueillies;
- la cessation prématurée du projet de recherche, qu'elle soit temporaire ou permanente;
- tout problème identifié par un tiers, lors d'une enquête, d'une surveillance ou d'une vérification interne ou externe;
- toute suspension ou annulation de l'approbation octroyée par un organisme de subvention ou de réglementation;
- toute procédure en cours de traitement d'une plainte ou d'une allégation de manquement à l'intégrité ou à l'éthique ainsi que des résultats de la procédure.

La présente décision peut être suspendue ou révoquée en cas de non-respect de ces exigences. En plus du suivi administratif d'usage, le CÉR pourra effectuer un suivi actif au besoin selon les modalités qu'il juge appropriées.

En terminant, nous vous rappelons que vous devez conserver pour une période d'au moins un an suivant la fin du projet, un répertoire distinct comprenant les noms, prénoms, coordonnées, date du début et de fin de la participation de chaque sujet de recherche.

Le Comité d'éthique de la recherche du CSSS-IUGS est institué par le ministre de la Santé et des Services sociaux aux fins de l'application de l'article 21 du Code civil du Québec et respecte les règles émises par l'Énoncé de politique des trois conseils et les Bonnes pratiques cliniques de la CIH.

Je vous prie de recevoir, Professeure Maltais, mes meilleures salutations.

*Audrey Brassard*

---

Audrey Brassard, Ph.D.  
Vice-présidente

Sherbrooke, le 30 août 2016

**CERTIFICAT D'ÉTHIQUE  
EN MATIÈRE DE RECHERCHE SUR DES HUMAINS**

Le Comité d'éthique de la recherche du Centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke atteste qu'il a dûment évalué et approuvé les documents qui lui ont été soumis via les formulaires suivants :

- Formulaire de demande d'évaluation d'un projet de recherche (F11a-2357)
- Formulaire de réponse à l'approbation conditionnelle (F20-3367)

TITRE DU PROJET DE RECHERCHE

***Conséquences de la tragédie de Lac-Mégantic, processus de résilience des adultes vivant au sein de la MRC du Granit.***

LA PRÉSENTE APPROBATION A ÉTÉ DEMANDÉE PAR :

**Professeure Danielle Maltais, Ph. D.**

Chercheuse principale

Département des sciences humaines

Université du Québec à Chicoutimi

L'approbation éthique pour ledit projet de recherche est valide jusqu'au **30 août 2017**

Le numéro de dossier attribué au projet cité en rubrique par le CÉR est le **2017-544**



Audrey Brassard, Ph. D.  
Vice-présidente